

COMPTE RENDU SEANCE

Du vendredi 9 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 9 avril à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian ; TONON Yannick.

Absent : RUIZ Benoit

Absent donnant procuration : LECUTIER Jean-Marc donne procuration à AUSSILLOU Pierre.

Secrétaire de séance :

Mme BERNA Martine, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 5 février 2021 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte administratif et compte de gestion du budget communal 2020.

Le Conseil Municipal examine les Comptes 2020 du Budget Communal.

Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du Budget Communal 2020.

Budget Communal : Vote du Budget Primitif 2021

Monsieur AUSSILLOU Pierre, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2021.

Vote des Taux Fiscaux 2021

Madame Le Maire demande au Conseil de voter les taux d'impositions pour l'année 2021. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'impositions de 2020 soit :

| Désignation | Taux 2021 |
|------------------|-----------|
| Foncier bâti | 59.27 % |
| Foncier non bâti | 79.88 % |

Dénomination de 3 chemins

En raison de la mise en place de la fibre optique sur notre territoire il est nécessaire de dénommer 3 voies sur lesquelles se situent les réservoirs du SMAEP DU PAS DES BETES (Réservoir BAYOURS, Réservoir LA PEYRARQUE, Réservoir LABRO) :

| N° Annexes | Désignations utilisées | Dénominations Proposées |
|------------|------------------------|---|
| 1 | La peyrarque haute | Chemin des Roques |
| 2 | Labro | Chemin de Font Fretge |
| 3 | Le bourg | Rue des Filtres (prolongement de la rue) |

Après délibération, le conseil à l'unanimité,
Approuve les dénominations des voies telles que proposées.

Désignation d'un conseiller municipal pour siéger à la CLECT (commission locale chargée d'évaluer les charges transférées)

Mme Le Maire informe le conseil qu'à la demande de la communauté d'agglomération Castres Mazamet le conseil municipal doit désigner un conseiller pour siéger à la CLECT (commission locale chargée d'évaluer les charges transférées).

Après délibération, le conseil désigne Mr MILHET Benoit pour siéger à la CLECT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Commissions communales et Représentants communal

Mme Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de faire quelques changements au niveau de certaines commissions. Le conseil décide de rajouter :

Commission Communication, Bulletin Municipal, Site Internet :

Membre : TONON Yannick

Commission Pistes & Chantiers Forestiers :

Membre : RAYSSEGUIER Christian

Désignation des représentants du Syndicat Départemental Energie du Tarn (SDET) :

Délégué titulaire : AUSSILLOU Pierre

LECUTIER Jean-Marc devient délégué suppléant

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les nouveaux membres.

Subvention Sérénitarn 2021

L'organisme de services aux personnes, Sérénitarn, demande une subvention de 160 €.

Après délibération : 9 voix contre et 1 abstention.

Le conseil refuse de verser la subvention.

Adhésion ANEM 2021

Le Maire explique au conseil que l'association a été créée afin d'obtenir auprès du gouvernement une reconnaissance de la spécificité montagnarde.

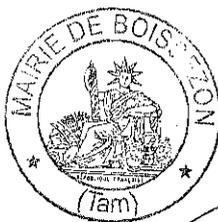
Cet organisme (ANEM) regroupe les communes de montagne dont nous faisons partie. Nous recevons des informations spécifiques à ces communes de montagnes et pouvons prendre contact pour conseils.

L'association nationale des Elus de la montagne nous adresse appel à cotisation pour l'année 2021.

Pour notre commune le montant est de 135,87€.

Après délibération : 1 voix contre, 3 abstentions et 6 voix pour.

Le Conseil donne son accord



La séance est levée à 21h00